



Distribution des audioprothèses : comment ça marche au Royaume Uni ?

Un article d'audio infos n°152 (octobre 2010) nous apprend que le service de santé public au Royaume-Uni achète les audioprothèses entre 65 et 145 € pièce. On comprend que dans ces conditions cette « Sécurité sociale » à l'anglaise puisse appareiller pour 350 € par oreille (produit et prestations, lire l'étude présentée dans Résonnances n°38) quand il faut compter entre 1 400 et 2 200 € en France dans le seul secteur existant : le secteur libéral privé.

Le marché public britannique représente 924 000 prothèses auditives distribuées en 2009. Pour s'approvisionner une centrale d'achat public existe depuis de nombreuses années : NHS-SC (National Health Service-Supply Chain).

Cette année cette centrale d'achat public a sélectionné 5 fabricants : ReSound, Siemens, Phonak, Oticon et Starkey en réponse à son appel d'offre. Le marché est colossal, puisque le budget pour 2009 était de 64 M€.

Pour cette année 2010 la contrainte sur les prix était très importante puisque NHS a réduit son budget à l'équivalent de 56 M€ soit une baisse de 12,5 %. Manifestement, les fabricants ont « relevé le gant » en répondant complètement à la demande de NHS-SC.

Traditionnellement le NHS distribuait surtout des appareils économiques. Jusqu'à présent 650 000 prothèses auditives étaient achetées via la centrale d'achat NHS-SC, le reste (274 000) était négocié directement entre les groupes hospitaliers et les fabricants.

Pour 2010 toute la palette des audioprothèses du marché a été obtenue à des prix très attractifs par la NHS-SC de 65€ pour les plus économiques à 145€ pour les plus sophistiqués, de quoi faire rêver tous les acheteurs français qui ne comprennent pas pourquoi ces « petites merveilles » leur sont facturées si cher.

Jusqu'à présent aux 924 000 prothèses auditives distribuées par le secteur public, il fallait rajouter les 250 000 audioprothèses vendues dans le secteur libéral privé.

Lecture

On relira avec intérêt à ce propos le livre « *La vie en Sourde* » de David Lodge, ainsi que le témoignage de Jérôme Saulière dans le numéro de *Résonnances/ La Caravelle* d'octobre 2010.

Au Royaume Uni les boucles magnétiques pour les personnes appareillées sont omniprésentes dans les lieux publics, les téléphones publics etc. ■

Au total c'est 1 174 000 prothèses auditives qui ont été distribuées au Royaume Uni (61,5 M d'habitants) en 2009 contre 435 000 en France (62,8 M d'habitants), soit 2,7 fois plus. Nul ne sait comment au Royaume Uni le marché va se re-répartir entre le secteur public et le secteur privé puisque le secteur privé était jusqu'à présent le seul à distribuer les prothèses « *haut de gamme* »... Cependant au terme des six premiers mois de l'année 2010 le secteur privé annonçait une croissance de 2,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2009, ce qui montre bien que le secteur public ne nuit pas au secteur privé !

En France on sait que beaucoup renoncent à s'appareiller ou retardent le plus longtemps possible leur appareillage compte tenu de la dépense importante que cela représente. Si l'on arrivait à faire émerger un secteur public en France, il serait très probablement possible de se faire appareiller à l'hôpital avec un « *haut de gamme* » pour 450 ou 500 € par oreille. Dans ces conditions, on doublerait ou triplerait le nombre de personnes appareillées...

Très probablement le secteur privé arriverait à maintenir son activité comme c'est le cas au Royaume Uni. Il est un peu triste de se dire que par crainte de nuire à une « *niche économique* » on prive d'appareils auditifs une population de 1 à 2 millions de personnes qui en auraient bien besoin...

On sait maintenant que la réduction de la bande passante des sons perçus conduit à un remaniement des cellules au niveau du cortex cérébral, restructuration qui devra se faire à l'envers lorsque le patient retrouvera les fréquences perdues grâce à un appareillage bien adapté. Attendre trop longtemps peut conduire à une perte difficilement réversible de la perception de fréquences aiguës.

Souhaitons que les décideurs sachent faire évoluer rapidement la distribution des audioprothèses en France.

Jacques Schlosser (Surdi13), commission ACA ■

Chiffres tirés d'un article d'Audio infos n°152, octobre 2010